

PROGRAMME DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2018-2024

Introduction

Notre commune – Anthisnes - est riche de 13 villages et hameaux.

Pour chacune et chacun d'entre nous, ils représentent autant de lieux de vie, de travail, de repos et de loisirs. Toutes et tous, nous entendons bien les défendre, mais encore les renforcer et leur assurer les conditions d'un développement durable.

Pour bien vivre et s'épanouir dans notre commune, nous voulons mettre en place tous les outils utiles aux générations présentes et futures pour construire et développer une commune prospère, dynamique, au service de ses citoyens.

Le programme de politique communale pour la législature 2018-2024 s'articulent autour de 4 axes fondamentaux qui guideront la poursuite de nos actions concrètes et à l'aune desquels, ensemble, nous les évaluerons.

L'information et la participation citoyenne

Depuis 1994, notre commune a développé, notamment dans le cadre du Plan communal de Développement rural (PCDR), une Gouvernance faite d'écoute, de dialogue et d'information de la population. Nous poursuivrons et amplifierons encore cette gestion concertée de la commune.

La solidarité

Les dernières évolutions sociologiques, l'individualisme exacerbé, l'affaiblissement de la vie associative sont autant d'éléments qui peuvent pousser à diverses formes de repli sur soi. Notre commune n'échappe pas à ces évolutions. Pour éviter de faire d'Anthisnes une cité dortoir, pour y garantir la qualité de vie qu'on lui connaît, il faut humaniser et favoriser les relations entre les individus et entre les villages.

En milieu rural plus qu'ailleurs peut-être, la solidarité se vit au quotidien. Nous voulons continuer à creuser le sillon tracé en matière de solidarité et de citoyenneté responsable.

Le développement durable

Concilier le respect de notre environnement et les exigences du développement social, culturel et économique de notre commune doit être une préoccupation majeure dans le cadre des décisions prises par le Conseil communal et le Collège communal ; cela passe par des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance dynamiques, par des écoles communales qui forment nos enfants et innovent dans leur pratique, par des lieux de culture ouverts à chacun, par des structures de sport et de loisirs adaptées aux besoins de chacun, par un aménagement du territoire soucieux de la protection des caractéristiques rurales, de la mixité sociale et du développement des services de proximité, etc.

Une administration moderne pour un service au public performant

Maîtriser les coûts, optimiser les rentrées, rechercher les synergies, gérer rigoureusement au quotidien restent nos maîtres-mots pour continuer une gestion des affaires communales n'hypothéquant pas l'avenir.

Et pour que le service au citoyen soit à la hauteur de ces attentes et de l'évolution technologique du XXI^{ème} s., notre commune amplifiera sa gestion dynamique des ressources humaines, en particulier grâce aux formations continues, et par une digitalisation approfondie des accès aux services communaux. Ce sont des enjeux majeurs auquel nous continuerons à apporter des réponses permanentes

1. L'Action sociale

En nous appuyant sur les valeurs de solidarité et d'entraide du monde rural, nous voulons poursuivre une politique efficace de prévention et d'intégration sociale, défendre le droit à la santé et à la sécurité d'existence pour tous, améliorer l'image encore aujourd'hui négative ou péjorative que recouvrent les mots "aide sociale", bref entrer très concrètement dans l'action sociale. Il nous paraît essentiel d'être une commune où chacun a sa place : enfants, seniors, handicapés, personnes en difficulté ou venues d'ailleurs, familles ou isolés, familles monoparentales, etc.

- Soutenir les initiatives solidaires prises par les citoyens (rencontre avec des réfugiés, les personnes isolées, etc...) ;
- Améliorer l'accès aux bâtiments publics pour personnes handicapées ;
- Créer des emplacements de stationnement PMR à chaque bâtiment ou place public ;
- Continuer à promouvoir les Repair Café et autres initiatives visant à récupérer, diminuer le coût de la vie, améliorer les logements, etc.
- Etudier, en application du principe de solidarité, la création d'un « service technique » composé de volontaires pour assurer de petites réparations ;
- Collaborer avec notamment le PCS et la Teignouse pour la mise en place d'activités d'insertion (recherche de travail, rencontres des Assistantes Sociales, développement de la confiance en soi, écrivain public, etc.) ;
- Développer les formations envers les plus précarisés (collaboration avec l'enseignement de promotion sociale, cours d'initiation aux TIC, etc.) ;
- Faciliter l'accès pour tous aux technologies de l'information par le développement d'espaces publics numériques et de formations afin de lutter contre la fracture numérique ;
- Favoriser l'intervention du CPAS dans le coût des repas chauds pour les personnes en difficulté, y compris dans les écoles ;
- Promouvoir la distribution des surplus agricoles au profit des plus démunis en renforçant le lien entre agriculteurs, CPAS et associations de l'aide alimentaire.

2. L'Agriculture et la Ruralité

L'Agriculture est et reste une activité fondamentale dans notre commune. Pour une petite vingtaine de fermes, elle représente toujours une occupation majeure et concerne 61% de notre territoire. Nous avons la volonté d'en préserver les caractéristiques dans un esprit de proximité.

- Renforcer les actions de sensibilisation telles que Journées Fermes Ouvertes, Journées Agricharme ou Rencontres citoyennes avec le monde agricole, en collaboration avec le Groupe d'Actions Locales Pays des Condruses) (*voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*);
- Soutenir, dans les limites des moyens communaux, l'agriculture familiale à taille humaine plutôt que l'exploitation de type industriel ;
- Familiariser la population aux réalités du métier d'agriculteur(trice) afin d'améliorer la compréhension de chacun ;
- Sensibiliser les jardiniers à l'utilisation rationnelle des pesticides et à leurs alternatives mais aussi plus largement, aux bonnes pratiques de culture (jardins collectifs, ...) ;
- Favoriser et soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraîchage collectif, réintroduction de variétés anciennes de légumes et d'arbres fruitiers ;
- Mettre à disposition des sarts communaux pour le maraîchage collectif ;
- Soutenir nos apiculteurs et leur offrir les conditions idéales afin de poursuivre leur activité ;
- Valoriser leur production, en créant notamment l'appellation « Miel d'Anthisnes » ;
- Favoriser les circuits courts en encourageant la rencontre et la coopération entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs locaux notamment par l'organisation d'évènements et la création de plateformes ;
- Créer des liaisons avec la distribution de paniers de produits locaux (Groupe d'Actions Locales Pays des Condruses) (*voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*).

3. L'Aménagement du territoire, l'Urbanisme et la Mobilité

Hors des grands axes routiers et subdivisée en 13 villages et hameaux, la configuration particulière de notre commune a ses exigences. D'une part, elle impose l'éclatement des écoles, des installations sportives et de loisirs pour en favoriser l'accès au plus grand nombre dans différents villages et ainsi maintenir un lien social fort. D'autre part, elle implique le regroupement des activités économiques et de services sur le village le plus important afin d'en assurer la continuité. La préservation du caractère condrusien de nos villages va de pair avec la volonté de l'utilisation parcimonieuse du sol, de l'impact paysager, des économies d'énergie et de l'utilisation d'énergies alternatives, et le souhait de construire le patrimoine de demain. Accroître la sécurité de chacun - et tout spécialement celle des usagers faibles - est l'objectif fondamental de notre politique concernant la mobilité. Elle s'étudie au niveau d'une région puis d'une commune.

- Confirmer la fonction de centre administratif et commercial du village d'Anthisnes ;
- Maintenir une présence publique forte dans les autres villages de l'entité que ce soit avec les écoles, la crèche, les installations sportives ou des fonctions d'utilité publique comme la maison de l'enfance, la Bibliothèque, le bureau de Police, la maison de village, etc. ;
- Favoriser tout ce qui permet l'innovation urbanistique : mixité sociale, préservation des paysages, énergies renouvelables, maisons trois façades, éco-quartier, lotissements avec des petites et moyennes parcelles (de 400 à 900m²), etc ;
- Conforter le service de déneigement garantissant une mobilité de qualité même en période hivernale ;
- Concevoir des aménagements « urbains » donnant un sentiment de sécurité aux habitants : trottoirs, aménagements de sécurité, etc ;
- Rendre effectives les circulations lentes intra-villageoises : espaces de co-voiturage, entretien permanent des 65 km de promenades balisées, etc. ;

- Former un agent communal comme Conseiller en mobilité ;
- Soutenir les projets de partage de véhicules ou d'offre de transports combinés (*voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*) ;
- Favoriser, en prenant notamment en compte la participation citoyenne, la remise en état des sentiers permettant la liaison sécurisée entre rues, hameaux, villages. Les chemins vicinaux doivent être déclassés s'ils ne répondent plus à un besoin et remis en service s'ils peuvent permettre un déplacement sécurisé. Nous prôtons la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser cette problématique et de formuler des propositions au conseil communal compétant en la matière ;
- Développer, en partenariat avec le Groupe d'Actions Locales Pays des Condruses, une centrale téléphonique accessible à tous et visant à répondre aux problèmes de mobilité (*voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*);
- Réserver un budget participatif pour l'amélioration des espaces publics de proximité ;
- Maintenir la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

4. La Culture

La Culture est porteuse d'émancipation individuelle et collective, de pluralité et de changement ; autant de valeurs nous avons défendues. Outre ses finalités propres, la culture est également porteuse d'enjeux sociétaux (intégration), politiques et économiques. A ce titre, elle constitue une dimension essentielle du développement local. Elle doit être, à l'échelle de notre commune, le véritable moteur du lien social.

- Poursuivre le développement de la Bibliothèque communale, en accroissant ses collections et l'accès à la presse et en y développant encore les activités autour du livre ;
- Garantir à la Bibliothèque communale les moyens qui en feront un lieu de recherche et de culture ouvert à tous ;
- Renforcer le rôle de l'Avouerie-Maison des Associations comme opérateur privilégié des activités culturelles et touristiques de la commune ;
- Soutenir le dynamisme de tous les acteurs culturels de l'entité et valoriser leur expertise (aides logistiques sur base de projets favorisant les dimensions sociales et culturelles, aide administrative, etc) ;
- Continuer et accentuer la collaboration avec les ASBL communales et extra-communales (Ferme de Tavier, Avouerie-Maison des Associations, Agence locale pour l'Emploi, cours de promotion sociale, Académie de Musique Ourthe-Vesdre-Amblève, Centre Culturel de Huy, etc.) qui ont en charge le développement culturel de notre commune ;
- Amplifier les collaborations avec les différents organismes de promotion provinciaux et régionaux (Groupement régional Economique d'Ourthe-Amblève, Groupe d'Actions Locales Pays des Condruses, Meuse-Hesbaye) (*voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*) ;
- Perpétuer le « Parcours d'Artistes » en garantissant son organisation biennale ;
- Développer les partenariats avec les opérateurs culturels pour améliorer l'application de l'article 27 (accès aux spectacles culturels pour les plus démunis).

5. La Dynamique condrusienne

Notre commune rurale n'est pas une île. Elle doit s'insérer dans une dynamique avec les communes voisines pour affronter les défis des changements économiques,

environnementaux et sociaux. De plus, de nombreux projets exigent une taille suffisante pour obtenir les moyens humains et financiers nécessaires à leur réalisation.

- S'inscrire dans les projets supra-communaux menés par le Groupe d'Actions Locales Pays des Condruses, le GREOVA, le Plan de Cohésion Sociale, La Teignouse, la Province, etc. et apportant une plus-value à la qualité des services et à la vie quotidienne des Anthisnois ;
- Rechercher toutes les synergies possibles avec les communes voisines et adopter une dynamique solidaire à leur égard ;
- S'appuyer sur les projets supra communaux pour développer des projets concrets en matière de mobilité, de vieillissement, de santé, d'énergie, d'économie, etc.

6. L'Economie

La création de commerces et services de proximité, même si cela relève plutôt de l'initiative privée, ne peut se faire sans les incitants communaux indispensables : contacts avec des investisseurs, promotions communales, activations des moyens mis en place par la Région (Titres-services, IDESS, économie sociale, etc.).

- Continuer à favoriser l'activité socio-économique, notamment autour de la moyenne surface et de la nouvelle Maison communale ;
- Soutenir l'installation de commerçants et d'indépendants sur le territoire communal et en particulier, par la promotion des activités : bulletin communal, répertoire des commerçants et artisans sur le site Internet communal, etc.

7. L'Enseignement

L'éducation a toujours été et reste plus que jamais LA priorité de notre action. C'est à l'école que nos enfants doivent acquérir une grande partie des savoirs, des compétences et des comportements qui vont leur permettre de s'épanouir et de faire face aux défis qui se poseront à eux tout au long de leur vie. Cet enjeu est fondamental. Notre commune, outre son rôle de pouvoir organisateur des écoles communales, doit mobiliser l'ensemble des acteurs (enseignants tous réseaux confondus, animatrices de L'Eveil, mouvements associatifs, personnel des CPMS, etc.), afin de trouver des solutions originales, qui tiennent compte des caractéristiques de notre commune, pour promouvoir la réussite et l'émancipation de TOUS nos jeunes. Nous voulons promouvoir des écoles de qualité, dynamiques, novatrices et ouvertes à tous, une offre scolaire riche et cohérente dans un environnement propice aux apprentissages.

- Garantir la gratuité de l'enseignement communal ;
- Pour ce faire, aider, notamment grâce au car communal, au déplacement des enfants vers et à partir des écoles pour des activités pédagogiques ;
- Accorder la priorité à la mise à disposition gratuite d'outils de référence et de manuels scolaires ;
- Poursuivre le développement d'un accueil tant avant qu'après les cours financièrement abordable (*Voir également le chapitre « La Famille, les Aînés, la Jeunesse »*) ;
- Soutenir les projets proposés par les enseignants ET les enfants visant à favoriser la responsabilisation et la citoyenneté ;

- Continuer à investir dans l'enseignement fondamental afin de renforcer l'encadrement et de favoriser une bonne maîtrise de la langue d'apprentissage ;
- Renforcer l'attention accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer) ;
- Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées reposant notamment sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies ;
- Accentuer l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge ;
- Faire du numérique et des nouvelles technologies un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique ;
- Développer les outils numériques au sein des classes (pc, tablettes, tableaux numériques, logiciels éducatifs, etc.) sur base de projets pédagogiques cohérents ;
- Informer nos enfants sur les métiers techniques et les opportunités d'émancipation personnelle qu'ils offrent (visites d'entreprises et des artisans locaux, de centres de compétences, des Startech's Days, etc.) ;
- Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention d'un professeur dès qu'une lacune est constatée ;
- Promouvoir la mise sur pied de pédagogies individualisées ou différenciées afin de prendre en compte les difficultés spécifiques des élèves et les différents rythmes d'apprentissage des enfants ;
- Encourager le plus tôt possible la détection des troubles d'apprentissages, des troubles de l'écriture et de la lecture en renforçant l'efficacité du maillage social des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, etc.) ;
- Mettre sur pied une étude réellement dirigée et gratuite pour améliorer le soutien scolaire dans chaque établissement ;
- Encourager le développement de projets visant à tisser de bonnes relations entre les écoles et le milieu de vie de l'enfant (rencontre entre les parents et le corps enseignants, présentation du projet éducatif, etc.) ;
- Encourager les établissements scolaires à proposer encore plus d'actions citoyennes visant à prôner le vivre ensemble ;
- Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires pour lutter contre ces phénomènes ;
- Renforcer les collaborations avec la bibliothèque communale ou d'autres opérateurs culturels ;
- Promouvoir l'alimentation saine au sein des écoles : repas sains, soupe, fruits, etc. ;
- Continuer à développer un cadre de vie serein et sécurisant : aménagements des abords, entretien/rénovation permanents des classes et des plaines, etc.

8. L'Environnement

Aujourd'hui, c'est presque devenu une banalité d'écrire que la gestion de toute activité humaine a un impact sur la Planète. Cependant, la pratique quotidienne montre à suffisance que cette perception est encore loin d'être unanimement partagée. Au niveau de l'entité communale, il s'agit d'assurer la biodiversité au sein des forêts, de diminuer la quantité de déchets, de favoriser les déplacements intracommunaux et d'augmenter les performances écologiques.

- Accorder la priorité à la propreté publique ;

- Sensibiliser les agriculteurs aux danger des pesticides ;
- Appliquer la gestion différenciée des espaces verts afin de supprimer l'utilisation de pesticides, tout en rationalisant la charge de travail du service mais en gardant une convivialité et une qualité au moins égale ;
- Demander au pouvoir subsidiant (Région Wallonne et la SPGE), les moyens nécessaires pour poursuivre l'égouttage progressif de l'entité ;
- Faire pression auprès de la CILE et des autorités régionales pour enfin obtenir la station d'épuration de Villers ;
- Développer les actions autour des labels « commune Maya » ou « commune équitable » par des adaptations concrètes au territoire communal ;
- Promouvoir la plantation d'essences indigènes qui permettent un approvisionnement aux insectes pollinisateurs ;
- Accroître la diversité des plantations forestières pour réduire l'impact des maladies et valoriser la biodiversité en programmant différents étages de végétation ;
- Accorder une attention particulière à nos arbres « remarquables », les surveiller, les entretenir, voire les renouveler lorsque le temps a fait son œuvre (ex : drève de Tolumont)
- Entretien et développer les balades balisées (plaques didactiques, utilité des chemins, etc) ;
- Sensibiliser les propriétaires de chiens à la problématique des déjections canines et prévoir des poubelles adaptées à différents endroits de la commune ;
- Promouvoir une gestion rigoureuse et sélective des déchets ;
- Renforcer les actions de sensibilisation des citoyens, des élèves et des entreprises, en travaillant avec les écoles, les associations, les clubs sportifs et les intercommunales de déchets ;
- Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin d'amplifier le tri, en améliorer la qualité et réduire les coûts de traitement ;
- Accroître le nombre de lieux de compostage par quartier avec une surveillance pour éviter le dépôt clandestin de déchets ;
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable voire des réseaux de chaleur ;
- Equiper progressivement les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques ;
- Doter notre commune de bornes électriques et remplacer progressivement le parc automobile communal par des véhicules électriques, hybrides et/ou peu polluants ;
S'inscrire dans toutes les démarches volontaristes (publiques, participatives, citoyennes) visant à trouver des moyens alternatifs de produire de l'énergie (éolienne, biométhanisation, production d'eau chaude solaire, etc.).

9. La Famille, Les Aînés, la Jeunesse

Dans nos sociétés occidentales, la famille est en constante évolution. Les modèles familiaux se diversifient. Les familles de type traditionnel coexistent avec des familles recomposées ou monoparentales. Ces évolutions se ressentent également dans nos communes rurales. Il est essentiel que le pouvoir politique prenne en compte cette mutation sociologique, qu'il reconnaisse pleinement le choix de vie de chacun des concitoyens. La Commune doit être un partenaire des familles. L'accueil des enfants dès leurs premiers mois, leur accueil dès 3 ans, que ce soit durant les horaires scolaires ou en extra-scolaire, est un point fort de la commune d'Anthisnes. Il doit le rester. Les activités de type familial et de soutien à la parentalité ont

permis de remettre la famille au centre des préoccupations. De nombreux services ont déjà été mis en place à l'attention des aînés, de leur confort de vie. D'autres eurent pour objectif les conditions d'expression et d'épanouissement de la jeunesse au sein même de l'entité. Ce travail doit être poursuivi.

- Développer l'accueil des 0-3 ans au travers de la nouvelle crèche communale ;
- Maintenir et développer les activités de *A L'Eveil* et garantir un accueil extrascolaire de 3 à 12 ans à prix démocratique (*voir également le chapitre « L'Enseignement »*) ;
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles : été solidaire, fête découverte sur la vie dans les carrières ou durant la guerre, contes par parents et grands-parents à la crèche ;
- Accompagner les jeunes, dans une démarche participative et éducative, à développer leurs projets (maison des jeunes, bâtiment du Patro, etc.). A cet égard, nous nous engageons formellement pour faire aboutir le projet, initié par le Patro, de bâtiment au terrain de football de Villers-aux-Tours ;
- Développer des actions pour assurer une cohabitation pacifique, dans les lieux publics, entre les occupants de ces lieux et les riverains (ex. place communale, barbecue de Lagrange, etc.) ;
- Développer une offre complémentaire d'espaces de détente ;
- Concevoir, dans une logique participative, un projet de point de rencontre et d'expression (musique ...) pour et avec les adolescents demandeurs ;
- Maintenir le soutien apporté aux différents services à l'attention des aînés (biotélévigilance, conseil consultatif des aînés, aide et soins à domicile, carte S accordant des réductions à diverses activités culturelles) ;
- Favoriser le maintien des aînés au sein de leur lieu de vie ;
- En ce sens, étudier des actions telles la mise en place de relais aidant la réalisation d'habitat intergénérationnel et l'instauration de mesures permettant l'accueil dans un environnement familial ;
- Développer des lieux et des moments de rencontre (dîners communautaires, club de lecture, etc.).

10. Les Finances et les Budgets

Les moyens financiers doivent être gérés de manière rigoureuse et durable : Gérer une commune, c'est aussi envisager le présent en pensant à demain. Gérer impose de poser des choix et donc de renoncer à des projets hypothéquant l'avenir. Il revient à l'équipe en charge des affaires communales d'optimiser les rentrées et de maîtriser les coûts.

- Toujours présenter un budget annuel en équilibre ;
- Conserver une trésorerie suffisante permettant de régler les factures des entreprises avant le versement souvent tardif des subsides, ce qui crédibilise la commune et lui permet de bénéficier de prix très concurrentiels ;
- Programmer les investissements en tenant compte des subsides disponibles pour chaque projet et diminuer ainsi la part communale ;
- Informer au mieux chaque citoyen de l'impact budgétaire des projets pour qu'il soit parfaitement connu et compris au moment des choix ;
- Inscrire chaque année au budget communal un budget participatif géré par les habitants sur base d'un appel à projet ;
- Continuer à mener une gestion saine, transparente, rigoureuse favorisant la transversalité des compétences communales et les partenariats régionaux ou provinciaux (Intercommunales, zones des communes du GREOVA, des 7 communes du Groupe

d'Actions Locales Pays des Condruses, etc.).(voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »).

11. La Gouvernance

Aujourd'hui, la démocratie a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouveau modèle, qui fasse davantage participer les citoyens, renforce le rôle des élus directs, promeuve l'égalité, fasse de la transparence et de la probité des réalités véritables. A Anthisnes, nous sommes certainement moins touchés par cette crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants ; il n'empêche que notre démocratie locale doit être entretenue, nourrie en permanence, dynamisée, notamment à travers davantage de démocratie participative et un renforcement de la citoyenneté.

- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie à des citoyens un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques ;
- Développer le droit de pétition au niveau local, avec un examen obligatoire et circonstancié de la demande par le conseil qui la reçoit ;
- Investir dans l' « éducation citoyenne » et la lutte contre le racisme, le sexisme et le populisme en soutenant ou en initiant des actions, pérennes ou ponctuelles, en ce sens ;
- Organiser de façon régulière des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales ou d'intérêt général ;
- Organiser systématiquement une information et une consultation de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la commune (construction d'un bâtiment, etc.) ;
- Faire de la démocratie participative et de la citoyenneté une compétence scabinale à part entière. L'échevin(e) veillera à développer la démocratie participative, tant par de nouvelles mesures qu'en faisant connaître ce qui existe déjà comme le droit d'interpellation du collège ou la consultation populaire, et à prendre des initiatives en vue de renforcer la citoyenneté.

12. L'Information

Chaque citoyen doit avoir un accès à l'information sur la vie au village mais aussi sur ce qui fait son quotidien. Le bulletin communal sera encore amélioré sur le fond et la forme ; il restera ouvert et trouvera des prolongements grâce aux nouvelles technologies. Il est crucial de rendre ces technologies accessibles à toutes et à tous et de s'attaquer à l'exclusion numérique. Celle-ci se traduit par d'autres inégalités face au travail, à la consommation, à l'information, à l'expression de la citoyenneté. En cette matière également notre Commune a un rôle à jouer.

- Conserver la trimestrialité du bulletin communal ;
- Editer régulièrement des « bulletin info » (+ 25/an) pour compléter le lien entre la commune et les habitants ;
- Faciliter et développer l'accès aux informations via les TIC et les réseaux sociaux (site internet, facebook, tweeter, Instagram, etc.) ;
- Développer le système d'information « BE ALERT » ;
- Editer, tous les deux ans, une brochure reprenant toutes les informations utiles aux citoyens ;

- Rendre les supports « papier » accessibles gratuitement sur le site internet communal et à la Bibliothèque (cfr. infra Service au public);
- Poursuivre le redéploiement du site internet communal, notamment dans la perspective d'un plus grand service à la population (interactivité, catalogue de la bibliothèque et moteur de recherche, Forum, etc.) ;
Assurer et amplifier la présence de notre commune sur les réseaux sociaux.

13. Le Logement

Loger une famille à revenus modestes, surtout si c'est une famille nombreuse et/ou monoparentale, reste une gageure. L'augmentation sans cesse croissante des loyers et du coût des achats de terrains ou de maisons, impose une politique volontariste pour favoriser la création d'un habitat moyen et social.

- Poursuivre le projet de revitalisation urbaine autour de la Maison Communale, afin de voir se créer un nouveau quartier d'une cinquantaine de logements mêlant à la fois logements de standing, moyens et sociaux, tout en préservant notre patrimoine bâti historique ;
- Favoriser les implantations de logements sociaux en collaborant avec Ourthe-Amblève Logement, l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève et le Fonds du Logement des Familles nombreuses ;
- Veiller à une bonne répartition de ces logements sur l'ensemble de la commune ;
- Poursuivre le recensement et la taxation des logements inoccupés ;
- Renforcer le service d'information sur les aides et primes au logement ;
- Maintenir les services d'un éco-conseiller afin de guider les propriétaires et locataires dans les démarches de réduction énergétique des bâtiments ;
- Adapter la prime communale favorisant les investissements des particuliers pour amplifier les investissements des particuliers dans l'amélioration de leur logement et dans la réduction de leur consommation énergétique.

14. Le Patrimoine

Le développement de notre commune et la vie sociale de l'entité peuvent s'appuyer sur un patrimoine bâti et naturel de grande qualité. Il faut le préserver car ce sont nos racines mais aussi notre cadre de vie et nos points de repères.

- S'assurer de l'entretien du patrimoine classé confié à la commune (Avouerie, église de Hody, sites classés, orgues de l'église de Tavier) ;
- Mettre en chantier la restauration l'ancienne église St-Maximin pour en faire un espace culturel et attractif pour les associations communales, en liaison avec l'Avouerie – Maison des Associations, et en utilisant au maximum les moyens de subventionnement public (patrimoine, SAR, ...) ;
- Promouvoir cet ensemble patrimonial exceptionnel formé par l'Avouerie, la Ferme Saint-Laurent, la Ferme d'Omalius, l'ancienne église Saint-Maximin et la Ferme du Pouxhon comme atout pour le tourisme vert ;
- Privilégier la protection du Petit patrimoine populaire wallon grâce à un inventaire et des actions citoyennes comme, par exemple, la Chapelle Simon à Hestreux/Lagrange.

15. Le Tourisme

Grâce au patrimoine remarquable qui est le nôtre, grâce, aussi, aux partenariats avec les communes voisines où les groupements de commune (GAL, GREOVA, etc), le tourisme est aussi un facteur de développement économique, culturel et social.

- Maintenir les services d'informations touristiques installés au sein de l'Avouerie à son haut niveau actuel (6 jours/sem., de 10h00 à 18h00) en développant un lieu d'accueil et une boutique de produits du terroir dans l'ancienne brasserie à côté de l'Avouerie ;
- Offrir un produit d'appel de qualité en redéployant le Musée de la Bière et du Peket dans l'Avouerie et en développant des synergies afin de créer des produits combinés pour renforcer notre attrait touristique ;
- Etablir une plateforme de développement du tourisme, avec les acteurs du tourisme, de la culture, les associations de commerçants et le secteur horeca ;
- Valoriser les ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques de notre commune, notamment par la promotion des entreprises actives dans ces secteurs et le balisage et la sécurisation de chemins de promenade et de randonnée ;
- Renforcer la signalisation des endroits touristiques et des noyaux commerçants ;
- Déployer, avec l'Avouerie, des outils digitaux pour le développement touristique ;
- Réserver un emplacement de parking équipé pour mobilhome ;
- Mettre à disposition une borne de rechargement pour les voitures électriques ou hybrides.

16. La Santé

La santé est un bien inestimable et la commune ne peut faire fi de cette problématique. Il lui revient de collaborer avec les services existants afin de rendre accessibles à tous, la médecine, le dépistage des maladies et participer à la prévention.

- Poursuivre l'équipement de la commune en défibrillateurs, installés en des lieux accessibles, identifiés et choisis en fonction du type d'activités qui s'y déroulent (sportives, culturelles, ...) ;
- Développer l'information sur les problématiques santé-alimentation, sur la vaccination contre le tétanos, importante en milieu rural, ou encore la prévention à la maladie de Lyme ;
- Maintenir et renforcer la collaboration avec les différents services en place afin d'offrir une détection efficace et à l'adresse de tous (exemple, les cars de dépistage de la Province de Liège, la Teignouse dans le cadre de la prévention des toxicomanies, le car ONE) ;
- Promouvoir la formation aux gestes qui sauvent, en utilisant les structures déjà en place et les personnes formées à cet effet par des organismes reconnus ;
- Offrir un aperçu de l'éventail des différents sports aux élèves et surtout encourager les élèves à pérenniser une pratique sportive ;
Proposer une formation de secourisme (BEPS) en collaboration avec la Croix Rouge aux membres du personnel communal.

17. La Sécurité

Notre commune a la particularité d'être parmi les communes où le taux de faits délictueux est le plus faible. Il convient cependant de continuer d'agir en ce domaine car tout citoyen a droit à une sécurité maximale.

- Lutter plus efficacement contre les incivilités qui dégradent notre environnement, via notamment la mise en œuvre du nouveau règlement de police adopté par la zone du Condroz et par l'application de sanctions administratives ;
- Assurer une bonne information de la population pour mieux protéger son habitation par des mesures simples de techno-prévention ;
- Poursuivre l'aménagement des voiries pour améliorer la sécurité de TOUS les usagers (*Voir également le chapitre « Les Travaux »*) ;
- Poursuivre l'acquisition de radars préventifs et cibler les endroits plus délicats pour leur placement. Le cas échéant, faire appel à la zone de police pour l'utilisation de radars répressifs ;
- Contraindre les propriétaires récalcitrants à tailler les haies envahissant le domaine public au détriment de la sécurité des usagers de la route ;
- Sensibiliser les parents à la sécurité de leur enfant : offrir un gilet fluo, installer des figurines aux endroits stratégiques, près des écoles, ... ;
- Amélioration des informations GPS pour les transporteurs routiers notamment ;
- Aménagement sécurisé des espaces « arrêts de bus » ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité.

18. Le Service au public

A Anthisnes, nous avons la chance de pouvoir compter sur un personnel efficace, dynamique et dévoué au service de la population. Depuis quelques années, le remplacement du personnel entré lors de la fusion des communes est en cours avec un rajeunissement du personnel et une adaptation des compétences aux nouvelles réalités (accroissement des textes juridiques, numérisation, ...). La législature prochaine sera cruciale avec le départ à la retraite de cadres importants. Pour préserver cet avantage, il nous faudra être attentif, tout au long de cette législature 2018-2024, à la gestion des ressources humaines au sein des différentes équipes communales (secrétariat et voirie) et mener une politique dynamique et volontariste en la matière.

- Améliorer le bien-être au travail pour garantir un accueil de la population qui soit le plus efficace et le plus chaleureux ;
- Renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Des synergies voire des services communs seront développés entre la commune et le CPAS, - tout en conservant le CPAS comme entité distincte -, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux ;
- Favoriser la formation continue du personnel communal, en particulier en matière de communication et de développements numériques ;
- Structurer les ressources humaines et maintenir une procédure ouverte, transparente et dynamique pour l'inévitable succession ou remplacement de membres du personnel communal, en particulier pour les fonctions dirigeantes ou à responsabilité ;

- Accentuer la numérisation des services communaux accessibles à la population (formulaires, enquêtes publiques, informations pratiques, etc.).

19. Le Sport

Le sport est une école de vie qui permet à chacun, quel que soit son âge, de rester en bonne santé et de conserver des liens sociaux.

- Soutenir les initiatives qui permettent à nos sportifs de s'épanouir au sein de leur commune, en aidant les clubs à atteindre leurs objectifs ;
- Renforcer l'offre des itinéraires balisés tant pour les marcheurs que pour les « VVTistes », les cavaliers ou les joggeurs ;
- Assurer la promotion de ces itinéraires (*Voir également le chapitre « Patrimoine et Tourisme »*) ;
- Développer des « parcours santé », notamment au cœur des villages et le long de certaines balades balisées ;
- Promouvoir l'examen médical préventif, par exemple par le forfait sportif de la Province de Liège (*Voir également le chapitre « La Santé »*).

20. Les Travaux

Le Service des Travaux continuera à être amélioré tant au niveau des infrastructures (matériel, etc.) que des ressources humaines (organisation, formation, qualification). Quatre objectifs majeurs lui sont confiés :

- ✓ maintenir, améliorer et sécuriser nos infrastructures routières,
- ✓ protéger notre patrimoine bâti et naturel,
- ✓ veiller aux espaces verts et assurer la propreté de nos villages,
- ✓ favoriser les manifestations de nos très nombreuses associations.

Bien vivre dans sa commune, c'est partager activement un espace convivial et accueillant, des villages où on se sent bien et en sécurité.

- Concevoir la politique des travaux en termes de développement durable : aménagements pour favoriser le développement économique (circuits courts, tourisme, horeca, etc.), le lien social via notamment la qualité urbanistique et répondre aux besoins environnementaux (égouttage) ou de mobilité (sécurité, trottoirs, ...) ;
- Maintenir l'entretien régulier du réseau routier communal, en particulier les routes secondaires de liaison dans et entre les villages ;
- Cibler les gros investissements subsidiés par la Wallonie sur le centre d'Anthisnes et les axes principaux de circulation (circuit du bus, voies d'entrées, rue Arthur Piroton, rue du centre, avenue de l'abbaye, rue du Tige, chaussée de Liège, etc.) (*Voir également le chapitre « La Sécurité »*) ;
- Elaborer un programme de réparation de voiries agricoles et le proposer au Ministre wallon compétent afin d'obtenir les subventions spécifiques (exemple : rue des Stepennes) ;
- Considérer les diverses questions posées par la mobilité (co-voiturage, sécurité routière, trafic lent, ...) portées par des initiatives citoyennes comme étant des solutions

potentielles à proposer à l'autorité régionale (*Voir également le chapitre « La Dynamique condrusienne »*) ;

- Continuer à entretenir et à améliorer les sentiers et chemins permettant les déplacements piétons à l'intérieur des villages ;
- Conserver comme préoccupation majeure l'entretien et l'amélioration des bâtiments et propriétés communales, des infrastructures scolaires et d'accueil de l'enfance ;
- Poursuivre le programme d'économie d'énergie dans tous les bâtiments communaux ;
- Agrandir les cimetières de Vien et Anthisnes ;
- Veiller à la conservation et à l'entretien des Monuments aux Morts de Anthisnes, Hody, Limont, Tavier, Vien, Villers-aux-Tours ainsi que de leurs abords.